Conseils pratiques

- Pour les très gros volumes, **faites appel à un professionnel.**
- N'encombrez pas les déchèteries inutilement, **groupez vos apports.**
- **Pensez au broyage** des végétaux et au **compostage**.
- Pour faciliter vos dépôts, vous pouvez **classer préalablement vos déchets par catégorie.** Le gardien vous conseillera pour trier vos déchets par benne.

Déchets acceptés

Mais aussi : matériel de ski

Horaires d'ouverture
des déchèteries

Déchèterie des Menuires

du lundi au samedi
9h00/12h30 - 13h30/17h00

sauf en période hivernale
du premier lundi des vacances de Noël au 31 mars
du lundi au vendredi
13h30/17h00

Déchèterie de l'Ile Ferlay (Villarlurin)

du 1er avril au 30 novembre
du lundi au samedi
8h30/12h00 - 13h30/18h00

du 1er décembre au 31 mars
du lundi au samedi
8h30/12h00 - 13h30/18h00

Votre contact
pour toutes questions

Communauté de communes Cœur de Tarentaise
133, quai St Réal - 73600 Moûtiers
www.coeurdetarentaise.fr
04 79 24 41 41
contact@coeurdetarentaise.fr

La carte d'accès aux déchèteries
de la communauté de communes
Cœur de Tarentaise

Déchèterie des Menuires

Déchèterie de l'Ile Ferlay (Villarlurin)

Bulletin d'adhésion
pour obtenir sa carte d'accès

☐ **Particuliers** **Remplir 1**
habitat individuel ou collectif

☐ **Collectivités** **Remplir 1 et 2**
mairies, services de la vallée

☐ **Professionnels** **Remplir 1 et 2**
artisans, commerçants, copropriétés, syndics

1

Nom : ..... Prénom :.....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Téléphone : ..... Portable : .....
Mail : .....

2

Dénomination : .....
Activité : .....
Code APE/NAF : .....
N° SIRET : .....
Dirigeant : .....
Téléphone : ..... Portable : .....
Mail : .....

Date et signature :

Nombre de cartes souhaitées : ☐ 1 ☐ 2 (max.)
N° de carte : .....
N° de carte : .....

Bulletin d'adhésion à remettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, complété et accompagné des pièces justificatives requises (voir ci-contre).

Une carte d'accès pour 2 déchèteries :
Les Menuires et l'île Ferlay (Villarlurin)

1. Comment utilisez la carte d'accès ?

La présentation de la carte est obligatoire pour accéder aux déchèteries intercommunales.

- Présentation au gardien de la déchèterie avant tout déchargement.
- Enregistrement des déchets : type et volume.
- Enregistrement des déchets pour facturation des professionnels

2. Trois types de cartes :

« particuliers », « professionnels » et « collectivités ».

3. Comment obtenir sa carte ?

Vous pouvez, dès à présent, compléter le bulletin d'adhésion ci-joint, puis le transmettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise avec les pièces justificatives suivantes :

Pour les particuliers :

- Photocopie d'un justificatif de domicile
- Photocopie de la carte d'identité

Pour les professionnels et collectivités :

- Extrait Kbis
- Extrait SIRET
- RIB

Vous pourrez ensuite aller récupérer votre carte ou la recevoir par courrier (fournir une enveloppe timbrée avec votre adresse).

4. La carte et le service sont-ils payants ?

La carte est gratuite. L'accès aux déchèteries est toujours gratuit pour les particuliers et payants pour les professionnels. La réédition d'une nouvelle carte est gratuite.

5. Que faire en cas de changement : déménagement, décès, perte ou vol ?

Dans tous les cas, il convient de se rapprocher de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

- En cas de déménagement en dehors de l'intercommunalité ou de décès : restituer la carte.
- En cas de déménagement dans l'intercommunalité : transmettre ses nouvelles coordonnées.
- En cas de perte ou vol : faire désactiver la carte.

6. Validité

La carte est délivrée pour une durée illimitée, sauf cas execptionnel (par exemple : présence d'une entreprise sur un temps donné).

7. Information des usagers

Le règlement intérieur des déchèteries sont consultables en lieu et place et sur le site internet :

www.coeurdetarentaise.fr/collecte-decheteries

8. Quelles sont les règles essentielles ?

- Respecter les consignes du gardien.
- Présenter la carte et ouvrir son coffre si besoin.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Ne pas monter sur les murets.
- Veiller à ce que les enfants restent dans les véhicules.
- Respecter la propreté du site.

9. Tarification aux professionnels

Tout 1/2 m^3 est dû.
Consultez les tarifs applicables sur le site internet indiqué ci-dessus.